Le Maire de TRESSES,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 033-213305352-20220711-DEL2022_55-DE

COMMUNE DE TRESSES 33370 – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à 20 heures,
le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie,
sous la présidence de Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal : 5 juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 15 - Nombre de procurations : 12 – Nombre de votants : 27

NOM Prénom	*Présent*	*Absent*	*Excusé avec procuration à*
SOUBIE Christian	X		
VIANDON Christophe	X		
MUREAU-LEBRET Annie		X	VIANDON Christophe
BISCAÏCHIPY Jean-Antoine	X		
DIEZ Roseline		X	SOUBIE Christian
MOUNEYDIER Dominique	X		
GAUTRIAUD Marie-José		X	BILLET Armand
BILLET Armand	X		
GOUZON Jean-Claude		X	DARDAUD Natacha
JOUCREAU Michel	X		
DETRIEUX Christian	X		
LAGEYRE Catherine		X	LEJEAN Philippe
PINET Sylvie		X	GARROUSTE Gérald
MOTARD Victoria	X		
MENARD Marlène		X	MOUNEYDIER Dominique
LEJEAN Philippe	X		
DARDAUD Natacha	X		
GARROUSTE Gérald	X		
MAHROUNY Malika		X	BISCAÏCHIPY Jean-Antoine
SURVILA Emmanuel		X	JOUCREAU Michel
BEZIN Déborah		X	MOTARD Victoria
MALEJACQ Hélène	X		
LE BARS Jean-Hervé	X		
LACOUR Dominique		X	LE BARS Jean-Hervé
BALGUERIE Axelle	X		
ROY Floriane		X	BALGUERIE Axelle
BONNEFOI Bruno	X		

Jean-Antoine BISCAÏCHIPY a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le
ID : 033-213305352-20220711-DEL2022_55-DE

Délibération n° 2022-55
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022 joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures

Christian SOUBIE,
Maire de Tresses

Jean-Antoine BISCAÏCHIPY,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TRESSES
33370 (GIRONDE)

Acte publié le 13 juillet 2022